# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

#### Séance du 16 décembre 2024

Délibérations de : 1 à 4

Présents: 13 Pouvoirs: 4 Votants: 17

## Etaient présents :

Mesdames Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Tatiana COFFIE, Catherine MOSKALYK, Flavie ROUANET.

Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Stéphane AYMARD, Daniel LACOMBE.

#### Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS, Monsieur Serge SERIEYS à Madame Geneviève AMEN, Madame Jeanine CAYSSEL à Monsieur Daniel LACOMBE, Madame Baya ALGAY à Madame Catherine FARRENQ.

# Étaient excusés :

Monsieur Christian NOCAUDIE, Monsieur Vincent COLOM.

#### Etaient absents:

Madame Claudine HAUSER, Madame Angélina BLANC, Madame Nadezda BONNIEU, Un représentant de l'UDAF.

### Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Sonia BAEZ, représentant du CSE
Monsieur Christophe ANTOINE, (DDT) représentant Monsieur le Préfet

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# **INFORMATIONS**

• Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la Ville et ayant bénéficié d'une exonération TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire est signataire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de Ville prévu à l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

A ce titre, il est prévu de signer une Convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, dont le projet est joint au présent ordre du jour, et de l'annexer au Contrat de Ville signé le 26 avril 2024.

Calendrier des Conseils d'Administration pour l'année 2025

Lundi 10 février 2025 à 14h30 Lundi 28 avril 2025 à 14h30 Lundi 7 juillet 2025 à 14h30 Lundi 6 octobre 2025 à 14h30 Lundi 8 décembre 2025 à 14h30

# • Calendrier des Commissions d'Attribution de Logements 2025

Vendredi 24 Janvier 2025
Mardi 25 Février 2025
Mardi 25 Mars 2025
Mardi 29 avril 2025
Mardi 27 Mai 2025
Mardi 24 Juin 2025
Mercredi 23 Juillet 2025
Vendredi 29 août 2025
Mardi 23 Septembre 2025
Vendredi 17 Octobre 2025
Mardi 25 Novembre 2025
Vendredi 19 Décembre 2025

Le C	onseil	ďA	dminist	ration	prend	acte (	de	ces	informa	itions.
------	--------	----	---------	--------	-------	--------	----	-----	---------	---------

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme, Fait à CASTRES, le 16 décembre 2024. Le Président,

Le Président, Pascal BUGIS